



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2026**

Membres en exercice : 43  
Présents : 30  
Votants : 38  
Date convocation : 21 mai 2026  
Date d'affichage : 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 19h30, s'est réuni à la salle Maspoli à Viarmes,  
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN

**Secrétaire de séance : Chantal ROMAND**

**Etaient présents (30)** : Sylvie PESLERBE, Michel BRAULT, Richard GRIGNASCHI, Christiane AKNOUCHE, Célia DELAHAYE, Jean-Claude TURBAN, Sylvain SARAGOSA, Isabelle SUEUR, Jacques GAUBOUR, Virginie VIEVILLE, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPENFELD, Nathalie CORBIER, Simon SCHEMBRI, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Pascal BOSRET, Nathalie BENYAHIA, Hugues BRISSAUD, Muriel LE JAN, Pascal MARTIN, Patrice ROBIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés ayant donné pouvoir (8)** : Éric THERRY donne pouvoir à Sylvie PESLERBE, Delphine DRAPEAU donne pouvoir à Jean-Claude TURBAN, Martine GILLES-DURET donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Josette FRAMERY donne pouvoir à Laurence CARTIER-BOISTARD, Sylvain BRINDEJONC donne pouvoir à Nathalie BENYAHIA, Franck BREIT donne pouvoir Hugues BRISSAUD, Valérie LECOMTE donne pouvoir à Muriel LE JAN, Laurence BERNHARDT donne pouvoir à Michel MANSOUX.

**Absents : (5)** Romain RENAUD, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jacques FÉRON, Véronique MAGNIER.

N°2026/87	<b>SIGNATURE DE LA CHARTE D'UTILISATION DU SERVICE EOLE ET DES RESSOURCES DAISY</b>
-----------	---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n° A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le Titre 3- article 9- « II-4.2 » portant sur la compétence optionnelle d'action culturelle,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Culture en date du 20 mai 2026,

**Considérant** la volonté de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France de développer son action culturelle en direction de tous les publics, y compris les publics empêchés de lire du fait d'un handicap,

**Considérant** la « Mission Séniors » portée par le Pôle culturel de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France et notamment ses actions au sein des 3 EHPAD du territoire intercommunal (Bellefontaine, Montsoult et Viarmes),

**Considérant** la signature du Contrat Territoire Lecture tripartite avec la DRAC (Ministère de la Culture) et le Département en date du 11 juin 2025 comportant un axe stratégique dénommé « Améliorer l'accès à la lecture et aux pratiques culturelles pour les publics prioritaires »,

**Considérant** le partenariat entre le Département du Val d'Oise et l'association Valentin Haüy en faveur de l'accès au livre et à la lecture des personnes en situation de handicap,

**Considérant** l'appel à projet « Initiativ' Daisy » lancé par le Département du Val d'Oise visant à accompagner les projets locaux répondant aux besoins des publics empêchés de lire du fait d'un handicap, en diffusant une offre de lecture adaptée au format Daisy,

**Considérant** le projet présenté par la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France favorablement accueilli dans le cadre de cet appel à projet,

**Considérant** les obligations du réseau de lecture publique Carnelle Pays-de-France quant à la mise à disposition des ressources Daisy,

**Considérant** la charte d'utilisation du service de la bibliothèque en ligne Éole et des ressources Daisy découlant de la convention de partenariat entre l'association Valentin Haüy et le Département, qui fixe les engagements respectifs dans le respect du cadre juridique de l'exception handicap (loir DADVSI du 1<sup>er</sup> août 2026),

**Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE et SIGNE** la Charte d'utilisation du service de la bibliothèque en ligne Éole et des ressources Daisy établie entre le Département du Val d'Oise et la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin